

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1337 :

Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°2 entreprise BIOCLIMATIK - Charpente (bois; lamelle; colle-métallique) - Couverture - Bardage zinguerie

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

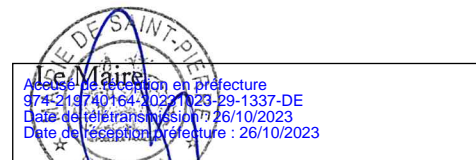
ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1337 : Construction d'un centre aqualoisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°2 entreprise BIOCLIMATIK - Charpente (bois; lamelle; colle-métallique) - Couverture - Bardage zinguerie.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aqualoisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03/03/2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°2 "CHARPENTE (BOIS LAMELLE COLLE-METALLIQUE) - COUVERTURE - BARDAGE ZINGUERIE" avec la société SARL BIOCLIMATIK pour un montant global et forfaitaire de 2 270 000,00 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée globale d'exécution de 19 mois.

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux supplémentaires ou modificatifs divers rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives ou aléas rencontrés en cours d'exécution) ont fait l'objet d'ordres de services délivrés (détails portés à l'avenant), et représentent une augmentation de 1,69% du montant initial du lot n°2.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires ou modificatifs.

SARL BIOCLIMATIK lot 2 - CHARPENTE (BOIS LAMELLE COLLE- METALLIQUE) - COUVERTURE - BARDAGE ZINGUERIE	MONTANT INITIAL DU MARCHE	Travaux supplémentaires en cours de travaux (OS délivrés)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE
		Avenant 1	
TOTAL H.T.	2 270 000,00 €	38 414,42 €	2 308 414,42 €
T.V.A. 8.50 %	192 950,00 €	3 265,23 €	196 215,23 €
TOTAL T.T.C.	2 462 950,00 €	41 679,65 €	2 504 629,65 €

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux supplémentaires objet des ordres de service délivrés est inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 325 2313 16414001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au lot n°2 "CHARPENTE (BOIS LAMELLE COLLE-METALLIQUE) - COUVERTURE - BARDAGE ZINGUERIE" avec l'entreprise SARL BIOCLIMATIK,**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1337-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

• D'AUTORISER la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à SIGNER l'avenant n°1 au lot n°2 "CHARPENTE (BOIS LAMELLE COLLE-METALLIQUE) - COUVERTURE - BARDAGE ZINGUERIE",

• DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétences respectif, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1337-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023